



VILLE DE  
CHOISY-LE-ROI

Direction Générale

N° 22.146

Département du Val de Marne  
Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice 43

Présents 25

Représentés 3

Absents 15

Votes

Pour 28

Contre /

Abstention /

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 7 décembre 2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 29 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, GAULIER Danièle, SASU Hancès, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, BANCE Stéphane, HABI Hacène, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien,

**Étaient représenté·e·s :**

Mme MARTIN Mélisande  
Mme FOURNIER Laura  
Mme BENKAHLA Malika

mandat à M HABI Hacène  
mandat à Mme GAULIER Danièle  
mandat à M. AOUMMIS Hassan

**Étaient absents :** Ms ID ELOUALI Ali, FONDENEIGE Matthias, SAYADI Walid, GARROUT Karim, CHIRANE El Arbi, THIAM Moustapha, OMRANE Alain, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, HUTIN Sébastien Mmes HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, FADLI Hafida, BEZACE Mathilde, LEMOINE Nathalie.

**Secrétaire de séance :** Mme LAJILI Yamina

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

14 DEC. 2022

de la publication le

14 DEC. 2022

**O B J E T**

**Approbation de l'avenant au Contrat de Concession Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Multi Accueil Tony Lainé**

**Approbation de l'avenant au Contrat de Concession Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Multi Accueil Tony Lainé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, les contrats enfance jeunesse signés entre la CAF et les collectivités territoriales partenaires, évoluent au profit d'un nouveau dispositif conventionnel, « les bonus territoires »

La transformation des Contrats Enfance Jeunesse en Bonus Territoires se traduit par le versement de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales directement aux gestionnaires, ce qui signifie une modification de la contractualisation en cours, afin de fixer les modalités de reversement à la commune.

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Multi Accueil Tony Lainé, dont le calcul est réalisé sur la base de 40 places, versée au gestionnaire de l'équipement en application du dispositif « Bonus Territoires » sera reversée chaque année à la commune, au titre de l'année N-1, soit pour la participation 2022 un montant de 1115 235,60€.

Ce versement interviendra chaque année au titre de l'année N-1, au plus tard 15 jours après la perception pour le gestionnaire.

En cas de non reversement du Bonus Territoire par le gestionnaire à la fin de l'année N+1 la commune procédera à l'émission d'un titre

Il est demandé au Conseil Municipal de notre commune, d'approuver l'avenant actant les modalités de reversement du « Bonus Territoire » perçu dans le cadre du nouveau dispositif conventionnel mis en place par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour le Multi Accueil Tony Lainé.

**LE CONSEIL,**

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment,

Vu la circulaire Cnaf C 2020-001 du 16 janvier 2020, "Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej)",

Vu la convention territoriale globalisée signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la commune de Choisy-le-Roi, approuvée au Conseil Municipal du 7 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission Vie Éducative/Enfance/Petite Enfance/Centres Sociaux/Sports/Jeunesse/Action Sociale/Handicap/Hygiène santé du 24 novembre 2022

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> – Approuve l'avenant N° 1 au contrat de concession de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Multi Accueil Tony Lainé situé 298 avenue de la Folie à Choisy-le-Roi (94600).

Article 2 : Autorise le Maire ou se représentant à signer ledit avenant.

Article 3 : Dit que la recette est prévue au budget de la commune.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)  
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 7 décembre 2022

Pour extrait conforme,  
Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

